



Le 11 septembre 2019

CONSEIL MUNICIPAL

L'an deux mille dix-neuf et le dix septembre, la Loi, dans le lieu habituel de ses Séances, en session ordinaire, sous la présidence de Monsieur André Moingeon, Maire.

Présents : M. Moingeon - M. Lacombe - Mme Dalloz - M. Desseigne - M. Chaboud - M. Duquesne - M. Borel - Mme Nicolas - M. Cellier - Mme Guerrisi - M. Giacomini - Mme Blanchet - M. Goaziou - M. Cordonnier - Mme Meillant - M. Nanchi - Mme Dumain - M. Chabbouh - Mme Renoton - Lepine - M. Chemarin

Absents excusés : - Mme Rollet (donne pouvoir à Mme Guerrisi) - Mme Ughetto (donne pouvoir à M. Cordonnier) - Mme Brison (donne pouvoir à Mme Blanchet) - M. Luft (donne pouvoir à Mme Dumain) - M. Beccat (donne pouvoir à M. Giacomini) - Mme Mouret

Absents : - M. Decevre - Mme Prud'homme - Mme Theocharis

Secrétaire de séance : M. Lacombe

Date envoi convocation : 4 septembre 2019

Date affichage du CR : 13 septembre 2019

Approbation du procès-verbal de la séance du 26/06/19

1. URBANISME

Le conseil municipal autorise M le Maire à signer une convention de location des parcelles E257 et A869 avec la SAS EDF énergies nouvelles, société ayant pour objet la réalisation et l'exploitation d'une centrale photovoltaïque sur la commune de LAGNIEU. Cette convention est sollicitée par la SAS au titre des mesures compensatoires et occasionnera une recette de 800 € / an pour le budget communal assortie d'une obligation de fauchage tardif.

Le conseil municipal décide de régulariser la situation de la parcelle E1805 (chemin de Chamoux) pour le montant forfaitaire habituel de 50€.

Le conseil municipal sollicite la CCPA afin que l'EPF acquière les propriétés D422 et K1675 sur Posafol dans le cadre du programme d'aménagement de sécurité.

Le conseil municipal approuve la signature d'un bail emphytéotique relatif à la ferme Ruffieu, legs fait à la maison de retraite « Bon accueil » pour laquelle cette charge devient excessive.

2. JEUNESSE et SPORT

Le conseil municipal approuve les règlements intérieurs du centre balnéaire, du restaurant scolaire et la convention de mise à disposition des bâtiments communaux aux associations et partenaires.

Il sollicite également une demande de subvention pour le projet au sein de la structure de la petite enfance « Le Petit Prince » confiée à La Maison Bleue quant à la mise en service d'une biberonnerie. Le projet a été présenté en séance.

3. FINANCES

Le conseil municipal valide les tarifs de la saison culturelle incluant une formule de pass'culture :

	Plein tarif	Tarif réduit	Pass'culture* Tarif unitaire de la place	Tarif Pass'culture jeune** Tarif unitaire de la place
Catégorie A	20	15	15	10.5
Catégorie B	12	8	10	6.5

*Conditions : 1 spectacle catégorie A + 3 spectacles catégorie B = **45 euros (au lieu de 56)**

Conditions : (moins de 18 ans et étudiants) 1 spectacle catégorie A + 3 spectacles catégorie B = **30 euros (au lieu de 39)

Les décisions modificatives sur le budget de l'eau et le budget général sont acceptées par le conseil municipal sans incidence sur le budget global

- des transferts du chapitre 012 et des recettes non inscrites au moment du vote BP (recettes spectacles et piscine, dotations de solidarité de la CCPA et départementale) permettent d'augmenter le crédit sur le chapitre 011.
- le matériel et les logiciels comptables seront changés, des travaux inattendus à l'école du centre seront financés par les recettes non inscrites au moment du vote du BP (subventions DETR et syndicat d'électricité), parts SEMCODA.
- les travaux pour remplacement de branchements plomb d'eau potable, des études et sondages hydrogéologiques afin de pérenniser la ressource en eau et la révision de la DUP de la zone de captage de Posafol, seront financés par un emprunt de 125 k€ contractualisé avec la Banque Postale (taux fixe de 0,34 % sur 7 ans).

Le conseil municipal décide de mettre en service des terminaux de paiement en bibliothèque et piscine à compter des prochaines saisons d'activité.

Ce service TPE sera confié au Crédit Agricole Centre Est mieux disant pour cette prestation.

Le conseil municipal autorise M le maire à solliciter des subventions auprès de la région AURA pour la réhabilitation de friches industrielles dans le cadre du dispositif « Foncier /CPER » et rechercher des partenaires financiers afin de diminuer la part d'investissement assumée par la commune dans la construction d'une nouvelle gendarmerie à Lagnieu.

4.PERSONNEL.

Le conseil municipal approuve la fermeture d'un poste compte tenu du départ à la retraite d'un adjoint technique, et la transformation d'un poste d'adjoint technique avec mission d'ASVP en garde champêtre.

5.SERVICE PUBLIC

Le conseil municipal décide d'ajouter le volet budgétaire à la convention signée suite à la délibération en date du 06/10/2011 pour opérer à la dématérialisation des actes.

Il prend acte du rapport d'activité 2018 de la Maison bleue et décide que l'erreur de plume sur la délibération D2019_06-16 sera corrigée.